Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260911-D08_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 10 septembre 2026	Délibération N° 08-06-2026

Date de convocation : 04 septembre 2026

Date d'affichage : 11 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18

Votants : 19

Objet :

Redevance d'occupation du domaine public année 2026 - GRDF

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, , M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE , M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Mme Stéphanie CAMBON absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Christine HOCHARD

Monsieur Eddy LEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R.2333-114 et suivants ;
Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 modifié relatif au régime des redevances pour occupation du domaine public des collectivités par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ;
Vu l'arrêté ou les index d'actualisation applicables pour l'année 2026 ;
Considérant que la redevance maximale due chaque année pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz est calculée selon la formule réglementaire [(0, 035 € x L) + 100 €] x 1,44 (où L représente le linéaire en mètres),

Monsieur le Maire explique que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la collectivité de Plouharnel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).

Ce montant s'élève à 949,00€ au titre de l'exercice 2026.

Le calcul de la redevance est le suivant :

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260911-D08_06_2026-DE

GRDF | **Annexe RODP**

Références

CR 1.44

Vos données

Code INSEE	Nom de commune	Longueur en m (L)
Résultat global		**15 969**
56168	PLOUHARNEL	15 969

Calcul de votre redevance

(0,035 x L + 100) x CR

Le montant retenu de votre redevance est de :

949,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le montant de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour les ouvrages de distribution de gaz, pour un montant de 949,00€ pour l'année 2026 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 11 septembre 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)